

L' AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE...

...Une bonne nouvelle pour l'AEP.



QU'EST-CE QUE L' AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ?

L'autoconsommation collective :

L'autoconsommation collective, c'est partager la production électrique d'un ou plusieurs producteurs avec les consommateurs constitués en personne morale et répartis sur une zone géographique limitée définie par un arrêté.

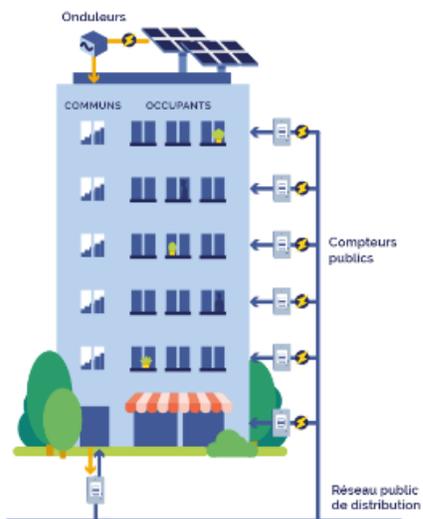
Dans ce cas, production et consommation circulent sur le réseau public

Aucun équipement spécifique n'est nécessaire et tout le monde peut participer, il suffit d'être raccordé au réseau de distribution public. Pour démarrer une opération, la Personne Morale Organisatrice signe une convention d'autoconsommation collective avec le gestionnaire de réseau électrique Enedis et fixe les clés de répartition de la production entre les différents consommateurs.



Les 2 mailles de l'autoconsommation collective

Un même bâtiment



- ✓ Dans un même bâtiment
- ✓ Réseau BT & HTA, tout type de production
- ✓ Sans limite de puissance

Périmètre étendu

Standard

- ✓ 2 km max entre les participants
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Réseau BT, tout type de production
- ✓ 3 MW max de production

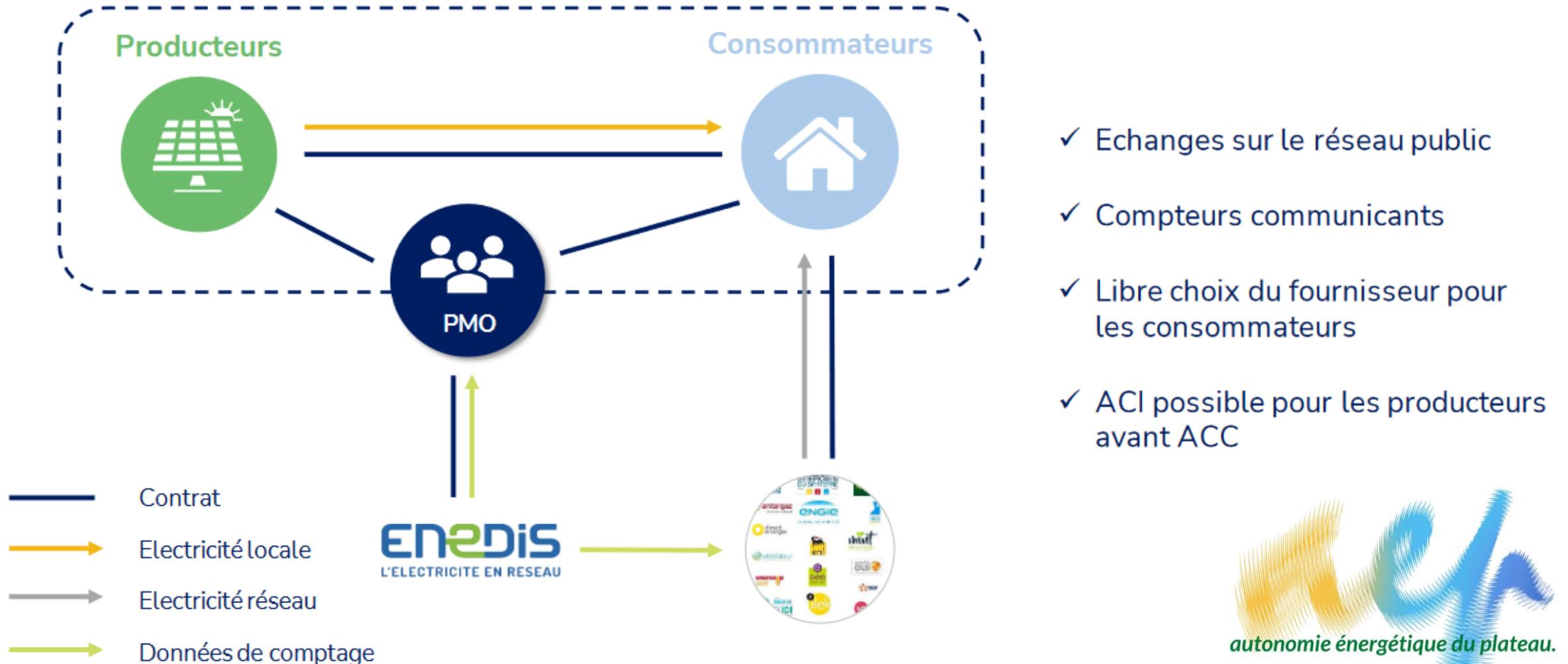
Dérogatoire

- ✓ 20 km max entre les participants
- ✓ Dérogation ministérielle
- ✓ Critères d'isolement, d'habitat dispersé et de faible densité de population
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Réseau BT, tout type de production
- ✓ 3 MW max de production



autonomie énergétique du plateau.

Fonctionnement de l'autoconsommation collective



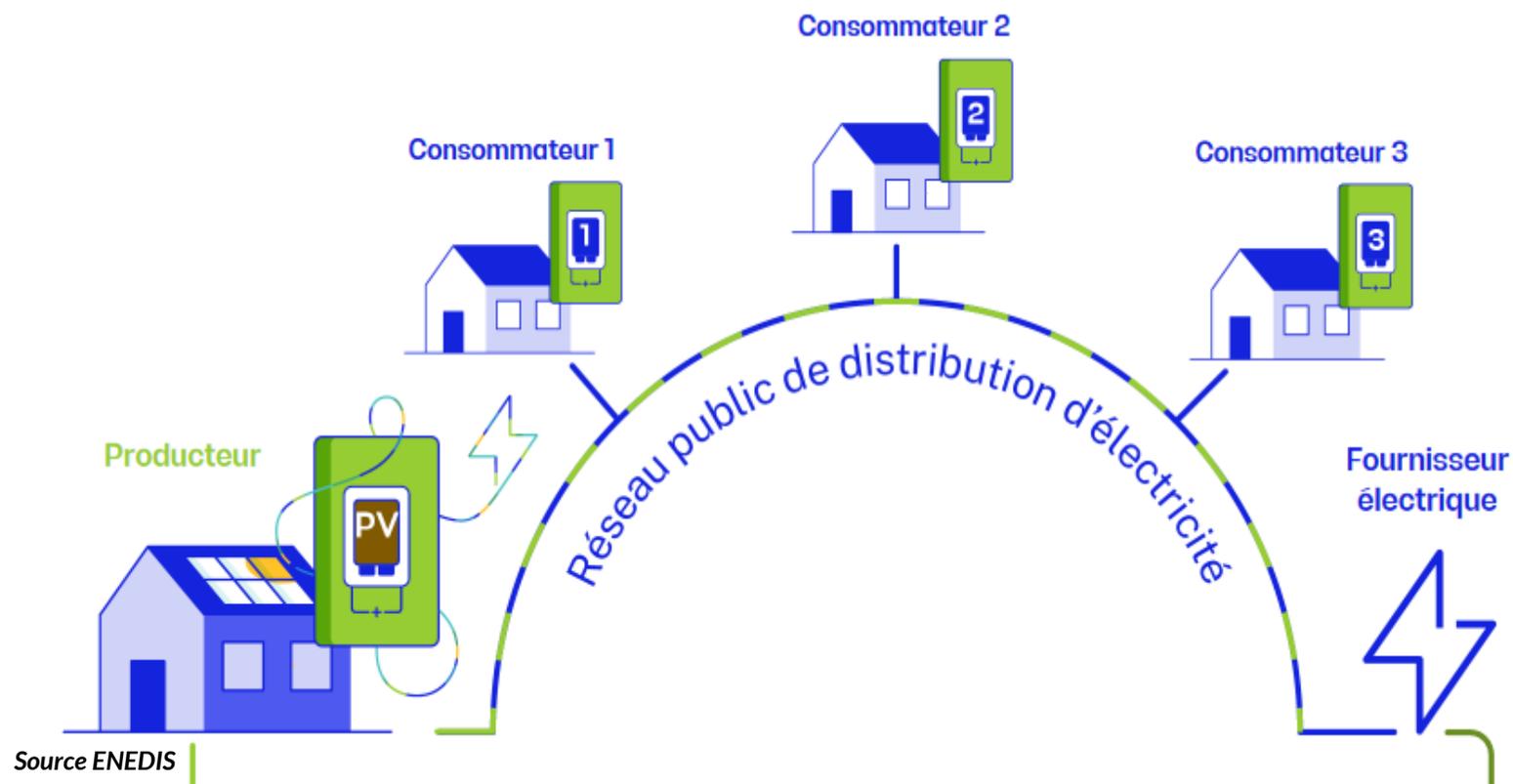
NOTRE MODELE



- **Comme nous sommes une SCIC SAS, les consommateurs doivent être obligatoirement coopérateurs.**
- La distance entre eux est un périmètre dont le diamètre est de **20 km**.
- Les consommateurs doivent être équipés d'un compteur communicant (LINKY), c'est Enedis qui transmet les informations et permet la répartition de l'Energie.
- Le surplus de la production sera vendu à un producteur.

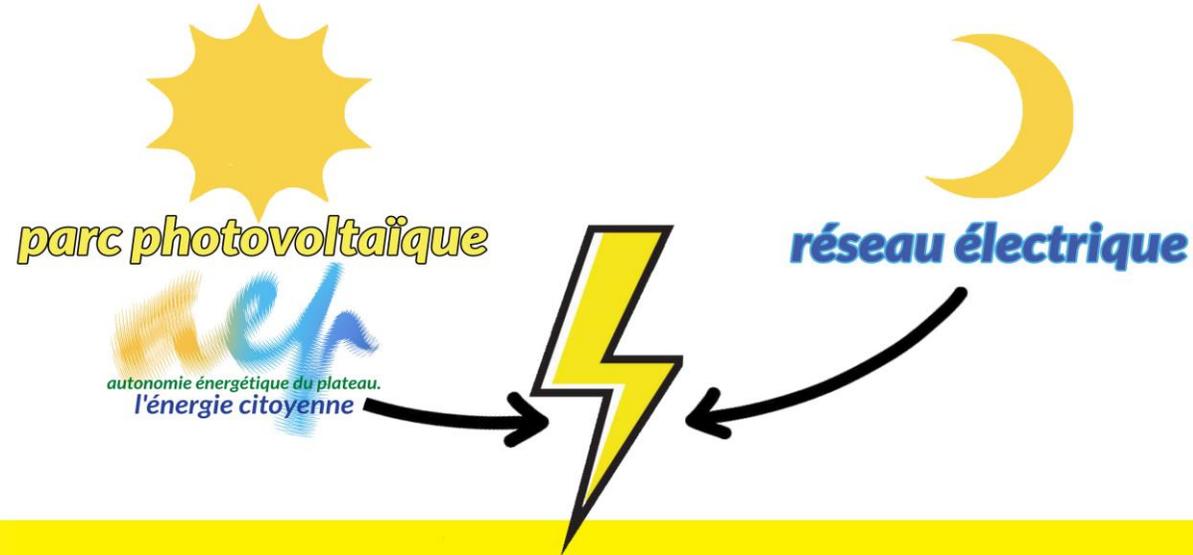


LE FONCTIONNEMENT



LA FACTURATION

(émission de deux factures, pourquoi ?)



EN CONCLUSION

- *Il faudra changer nos habitudes de consommation d'électricité*, en faisant fonctionner le plus possible aux heures solaires nos cumulus, machine à laver, et recharges de véhicules électriques, etc.

Pour quel bénéfice !

- 1 - *La stabilité du prix de l'électricité*
(le prix n'est pas encore fixé car il dépend de notre investissement)
- 2 - *La démarche pour la transition énergétique*
- 3 - *La lutte contre la précarité*
- 4 - *Créer de nouveaux liens sociaux*

